

## SOMMAIRE

1	FOYER RÉSIDENCE ROGER CARDINAUD .....	2
1.1	Foyer-résidence Roger Cardinaud – Téléphonie fixe pour les résidents.....	2
1.2	Foyer-résidence Roger Cardinaud – Décision modificative n°1 au budget 2025 ....	2
1.3	Foyer résidence Roger Cardinaud – Instauration de la prime Ségur .....	3
1.4	Points d'échange.....	3
1.5	Questions diverses.....	4
2	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE .....	4
2.1	Liste des bénéficiaires de l'aide à la cantine 1 <sup>er</sup> trimestre 2025-2026 .....	4
2.2	Prise en charge des repas – opération « rajeunissez votre permis ».....	4
2.3	Questions diverses.....	4

L'an deux mil vingt-cinq, le 6 novembre à 14h00, la commission administrative du CCAS de Barbezieux, légalement convoquée en date du 23 octobre 2025, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur André Meuraillon, Président.

Présents : Monsieur André Meuraillon, Monsieur Damien Langlade, Monsieur Pascal Fertein, Madame Françoise Delahaye, Madame Patricia Vimpère, Madame Eliane Sombré, Madame Josette Roussillon, Madame Jeanine Bisserier, Madame Suzette Griffon, Madame Hélène Brochet-Toutiri.

Pouvoir : Monsieur Jean-Pierre Catonnet à Madame Patricia Vimpère

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité

## 1 FOYER RÉSIDENCE ROGER CARDINAUD

### 1.1 Foyer-résidence Roger Cardinaud – Téléphonie fixe pour les résidents

Madame Laurence TERRASSIER, Directrice du foyer-résidence Roger Cardinaud, explique que suite aux travaux réalisés concernant la téléphonie et la WIFI, les résidents pourront désormais, s'ils le souhaitent, avoir une ligne fixe de téléphone dans leur chambre.

L'établissement mettra à disposition le combiné téléphonique.

L'ouverture de la ligne, l'abonnement et les communications restent à la charge des résidents et feront l'objet d'une facturation qui apparaîtra sur la facture mensuelle de loyer.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, décide :

- L'ouverture de la ligne sera facturée 94,80 €
- L'abonnement mensuel sera de 20,00 €

Toute ouverture de ligne pourra être effective après la signature d'un avenant de contrat pour les résidents rentrés avant le 1<sup>er</sup> décembre, et d'une option possible pour les nouveaux arrivants à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Adopté à l'unanimité,

### 1.2 Foyer-résidence Roger Cardinaud – Décision modificative n°1 au budget 2025

Afin d'assurer la régularité des écritures de l'exercice 2025, le Conseil d'Administration accepte de bien vouloir adopter les virements de crédits et votes supplémentaires suivants :

DEPENSES	
CHAPITRE 11 :	
Compte 6023	- 20 000
CHAPITRE 12 :	
Compte 64 111	+ 20 000

Adopté à l'unanimité,

### 1.3 Foyer résidence Roger Cardinaud – Instauration de la prime Ségur

Les décrets n°2022-717 du 27 avril 2022 et n°2022-728 du 28 avril 2022 ouvrent la possibilité à l'organe délibérant d'une collectivité ou d'un établissement public d'instituer une prime dite de « revalorisation » pour certains agents publics paramédicaux contractuels ou titulaires de la fonction publique territoriale, exerçant auprès des publics fragiles.

Catégorie d'agents bénéficiant de cette prime :

- Cadre de santé infirmier
- Infirmier diplômé d'état

Le montant mensuel de cette prime correspond à 49 points d'indice majoré (soit actuellement 183 € net) et suit l'évolution de la valeur du point d'indice.

La prime de revalorisation est versée à terme échu. Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps non complet, le montant de la prime est calculé au prorata du temps de travail. Le versement de la prime Ségur fera l'objet d'un arrêté individuel pour les agents intéressés dans les conditions susmentionnées.

Adopté à l'unanimité,

### 1.4 Points d'échange

- Projet investissement Logélia :
  - Investissements prévus en 2026
    - Bac à graisse.
    - Réalisation des peintures des balcons, incluant les sols et les grilles.
  - Travaux effectués en 2025
    - Réfection des peintures des murettes.
    - Peinture de l'entrée.
    - Remise en peinture des grilles.
  - Divers
    - Le nettoyage de la toiture n'est pas pris en charge par Logélia. Un devis devra être demandé directement par le foyer.
    - Le projet de climatisation des espaces communs est en attente de chiffrage.
- Réponse aux questions concernant le projet d'établissement 2025/2030
  - Elaboré par l'équipe du foyer Roger Cardinaud en collaboration avec les résidents et les familles

## 1.5 Questions diverses

✚ Protocole de bientraitance + charte

- Cuisine : Traçabilité
- Les services techniques : Appel malade
- Soins : Circuit des médicaments

✚ Commission de sécurité : Celle-ci est programmée le 27 novembre

## 2 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### 2.1 Liste des bénéficiaires de l'aide à la cantine 1<sup>er</sup> trimestre 2025-2026

Après examen de chaque dossier, le Conseil d'administration décide une prise en charge partielle du prix des repas servis par les cantines scolaires gérées par la Communauté de communes des 4B, aux enfants des familles défavorisées, 6 familles sont bénéficiaires. Cette aide est valable pour le 1<sup>er</sup> trimestre scolaire de l'année 2025-2026 et sera versée directement à la Communauté de communes des 4B.

Adopté, à l'unanimité.

### 2.2. Prise en charge des repas – opération « rajeunissez votre permis »

Dans le cadre de l'opération « rajeunissez votre permis » organisée le 5 novembre 2025 à la salle des spectacles de Plaisance à Barbezieux Saint-Hilaire.

Le Conseil d'Administration accepte la prise en charge de 55 repas pour les participants pour un montant de 10€ / repas.

Adopté à l'unanimité

### 2.3 Questions diverses

- Repas des Aînés

- Date du repas : le dimanche 8 mars 2026
- Traiteur : demande de devis
- Animation : Association Harmonie – comédie musicale